

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00296

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - 3EME PHASE DE TRAVAUX - 1ERE SERIE D'OPERATIONS -SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 66 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis BARRIOL. М. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET. BONNET, Mme Nora BERROUKECHE. M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA. Denis M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, CHARBONNIER, M. M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, SOULIER. M. Marc TARDIEU. M. Jean-Marc Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT

Membres titulaires absents excusés :

M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - 3EME PHASE DE TRAVAUX - 1ERE SERIE D'OPERATIONS - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS

Le présent rapport a pour objet d'approuver une 1^{ère} opération de travaux au titre de la 3^{ème} et dernière phase 2020-2021 relative aux traitements des points noirs du bruit à savoir les logements les plus exposés aux nuisances sonores.

Cette 3^{ème} phase des travaux (2020 – 2021) doit permettre de traiter 40 logements supplémentaires. La participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole pour les diagnostics correspond à un montant de 17 000 € (20% du montant HT, les 80% restant étant pris en charge par l'ADEME).

Par ailleurs, les précédentes décisions du Bureau ont permis de réaliser le traitement de 155 logements sur les communes de Saint-Genest-Lerpt, La Talaudière, la Ricamarie, Saint-Priest-en-Jarez, Roche-la-Molière, L'Horme, Saint-Chamond et Saint-Etienne pour un montant global de travaux de 522 874,24 € TTC (le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'est élevé à 402 824,29 € au titre des aides de l'ADEME).

Cette 1^{ère} série d'opérations concerne l'isolation de 7 logements sur les communes d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Etienne.

Le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'élève pour l'ensemble de ces travaux à 19 205,00 € pour un montant global de travaux de 32 265,02 € TTC.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

Le tableau récapitulatif de ces opérations se présente ainsi :

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPERATION « RESORPTION DES POINTS NOIRS BRUIT »

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux – € TTC (TVA 5.5% / 10%)	Montant de la subvention reversée par Saint-Étienne Métropole € TTC
Montagne	13 Avenue de Saint- Etienne 42160 Andrézieux Bouthéon	Collectif	T1	3 571,27 €	1 829,00 €
			T3	5 957,93 €	3 658,00 €
			T1	3 343,64 €	1 829,00 €
			T3	5 228,08 €	3 201,00 €
			T2	3 396,95 €	1 829,00 €
			T2	5 123,18 €	3 658,00 €
Chebah	9 Cours Gustave Nadaud 42000 Saint-Etienne	Collectif	T2	5 643,97 €	3 201,00 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>acte le montant du reversement par Saint-Etienne Métropole à hauteur de 19 205 €,</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 article 6574 du budget</u> DDURDDBRUIT de l'exercice 2020,
- <u>les recettes correspondantes de l'ADEME ont été perçues au budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2015.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Le Président,

Pour extrait,

Gaël PERDRIAU